

COMMUNE DE SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2016

Date de la convocation : 13 décembre 2016

Le dix-neuf décembre deux mille seize, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal en exercice à l'exception de :

- Martine RODRIGUEZ, absente excusée pouvoir à Martine ROQUETA
- Marie-Neige TRABUC, absente excusée pouvoir à Roxane RAHAL
- Alain ATTARD, absent excusé pouvoir à Pascal DEPOISSON
- Eric RICHAUD, absent excusé
- Christian MOLLET, absent excusé

Secrétaire de séance : Roxane RAHAL

La séance est ouverte à 18 heures 35

Lecture du compte rendu de la séance du 28 octobre 2016

I) **COMMUNAUTE DE HAUTE PROVENCE – PAYS DE BANON – REPRESENTATIVITE ET DESIGNATION DES DELEGUES :**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n° 2016-335-003 du 30 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Haute Provence pays de Banon.

Il demande au conseil d'entériner la représentativité selon la règle du droit commun après application des articles L.5211-6-1IV 1^e à 5^e et article L.5211-6-1 V, à savoir :

REILLANNE	5 sièges
MANE	5 sièges
ST MICHEL L'OBSERVATOIRE	4 sièges
BANON	3 sièges
SAINT MAIME	3 sièges
DAUPHIN	2 sièges
SIMIANE LA ROTONDE	2 sièges
REVEST DU BION	2 sièges
REVEST DES BROUSSES	1 siège

VACHERES	1 siège
VILLEMUS	1 siège
SAUMANE	1 siège
MONTSALIER	1 siège
ST MARTIN LES EAUX	1 siège
AUBENAS LES ALPES	1 siège
LA ROCHEGIRON	1 siège
L'HOSPITALET	1 siège
Ste CROIX A LAUZE	1 siège
REDORTIERS	1 siège
OPPEDETTE	1 siège
MONTJUSTIN	1 siège

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

Désignation des délégués auprès de la nouvelle communauté.

Le vote se fait à bulletin secret – liste entière - selon la répartition suivante :

- Liste DEPOISSON : 3 sièges
- Liste GILLET : 1 siège

Résultat du vote :

- Liste DEPOISSON : 10 votants
Sont élus : Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Martine RODRIGUEZ
- Liste GILLET : 2 votants
Est élu : Denis GILLET

II) ACHAT MAISON CADOPPI :

Monsieur le Maire rappelle la situation de la parcelle cadastrée E 372 – lot 2 appartenant à la succession CADOPPI et pour laquelle la commune avait pris un arrêté de péril imminent et fait réaliser les travaux de mise en sécurité en lieu et place des propriétaires.

La commune a aujourd'hui la possibilité de se rendre acquéreur de ce bien pour la somme de 2 000,00 €

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

III) **CONVENTIONS COMMUNE/OTI/CENTRE ASTRO/OHP :**

Dans le cadre de l'organisation de l'Été Astro, des conventions avaient été conclues entre la commune, l'Office de tourisme, le Centre Astro et l'Observatoire de Haute Provence.

Certaines évolutions nous obligent à réviser les modalités d'intervention des différents partenaires et les participations financières de chacun.

Pour l'instant, monsieur le Maire propose au conseil d'entériner la nouvelle convention à intervenir entre la commune et l'Observatoire, les autres conventions étant encore à l'étude.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention entre la commune et l'OHP

IV) **DECISION MODIFICATIVE POUR EQUILIBRER LES CHAPITRES 042 ET 040 :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été prévu au budget primitif 2016 de l'Eau et Assainissement la somme de 64 000 € pour les dotations aux amortissements.

Or, la prise en charge des amortissements (dépense de fonctionnement 042/recette d'investissement 040) a été faite pour la somme de 52 400,00 € .

Les règles de comptabilités communale imposent l'équilibre de ces deux chapitres. Les dotations aux amortissements sont donc diminuées de 11 600,00 € par une décision modificative.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

V) **DIVERS :**

Règlementation tonnage chemins communaux : Un état des lieux des chemins communaux sera fait début 2017. Afin d'éviter des dégradations supplémentaires, des limitations de tonnage seront actées pour certains.

Projet de création crèche intercommunale : Mme DESBATS demande les raisons pour lesquelles le projet de crèche intercommunale à St Michel ne figure plus sur la liste prévisionnelle des opérations de la Communauté de Communes.

M. le Maire indique qu'actuellement dans le cadre de la création de la nouvelle communauté de communes certains projets sont laissés en suspens, mais ne sont pas pour autant annulés.

Demandes de subventions DETR 2017 :

Monsieur le Maire propose de déposer les 3 dossiers de DETR suivants :

- 1) Aménagement Parking rue du Barri : Achat 102 500,00 € + 147 500,00 € travaux aménagement. Coût total : 250 000,00 € HT
Subvention DETR 50 % 125 000 €
Subvention FRAT 30 % 44 250,00 €
(uniquement aménagement)

- 2) City stade : Terrassement : 16 000,00 € HT + Aménagement 39 000,00 € HT
Subvention DETR 30 % 27 500,00 €
Conseil départemental 7 200,00 €

- 3) Tableau interactif pour l'école : 4 000,00 € HT

Monsieur GROSSO soumet un 4^{ème} dossier, celui de l'agrandissement du cimetière de Lincel.

Les demandes de subventions DETR étant limitées à trois dossiers par commune, il convient de faire un choix.

Le conseil municipal décide de suivre la demande de M. GROSSO et retire le dossier pour l'acquisition d'un tableau interactif pour l'école.

Monsieur le Maire précise à M. GROSSO que les dossiers doivent être montés et adressés à la Préfecture avant le 31 décembre, il est donc urgent qu'il fournisse un avant projet sommaire et une notice explicative des travaux à réaliser au cimetière de Lincel ainsi qu'un estimatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55

